

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

PROJET DE TRANSPORT PAR CABLE ENTRE LA GARE DE VITROLLES AEROPORT MARSEILLE-PROVENCE, AIRBUS HELICOPTERS ET L'AEROPORT MARSEILLE-PROVENCE

Il sera procédé du mardi 6 octobre 2026 au vendredi 6 novembre inclus, à l'ouverture d'une concertation préalable, en application de l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme, portant sur un projet de transport par câble entre la gare de Vitrolles Aéroport Marseille-Provence, Airbus Helicopters et l'aéroport Marseille-Provence.

Le projet est inscrit au Plan de Mobilité 2020-2030 de la Métropole Aix-Marseille-Provence, approuvé le 16 décembre 2021 et figure également parmi les 16 projets du volet Mobilité du Plan « Marseille en Grand ». Il s'inscrit dans les objectifs de la Métropole visant à réduire les déplacements motorisés et à augmenter l'usage des transports en commun en incitant au report modal grâce au développement d'une offre de transports à haut niveau de service.

Le projet présente les caractéristiques suivantes :

- Création de trois stations : au niveau de la gare de Vitrolles Aéroport Marseille-Provence, du site Airbus Helicopters et du terminal T1 de l'Aéroport Marseille-Provence ;
- Longueur du tracé : 1 kilomètre ;
- Coût du projet estimé à 43 000 000 euros.

Portée par la Métropole Aix-Marseille-Provence, la concertation préalable permettra au public de prendre connaissance du projet et de partager son avis sur les grands principes de l'opération.

En application de la délibération MOB-001-19492/26/CM du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence du 24 juin 2026, pour s'informer sur le projet, différents documents (dossier de concertation, panneaux d'exposition, dépliants d'informations) seront consultables :

- Sur le site internet <https://www.registre-numerique.fr/le-cable>
- Sur les lieux d'exposition suivants.

Métropole Aix-Marseille-Provence

Le Pharo, 58 boulevard Charles Livon – 13 007 Marseille
Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Mairie de Vitrolles

Bâtiment l'Azuréen, Arcades des Citeaux – 13 127 Vitrolles
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Mairie de Marignane – Guichet unique

4 rue de Verdun – 13 700 Marignane
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h à 17h.

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur le projet du mardi 6 octobre 2026 au vendredi 6 novembre 2026 inclus dans :

- Le registre dématérialisé sécurisé ouvert depuis le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/le-cable>. Le registre dématérialisé sera ouvert du mardi 6 octobre 17h00 au vendredi 6 novembre 17h00.
- Les registres papier mis à disposition du public dans les trois lieux dédiés à la concertation, aux jours et aux horaires d'ouverture indiqués.

Une réunion publique de lancement de la concertation est prévue et se tiendra :

Le mardi 6 octobre à 17h00

Espace Nelson Mandela – Maison de la vie associative et citoyenne
Place de Provence, 13 127 Vitrolles.

A l'issue de la concertation préalable, un bilan sera établi par la Métropole Aix-Marseille-Provence. L'approbation de ce bilan fera l'objet d'une délibération en Conseil Métropolitain. Il permettra de rendre compte du déroulement de la concertation, des principaux avis exprimés, des questions soulevées et des enseignements à retenir pour la suite du projet.